



Jardins structurés

Jardins structurés, essentiellement visuels et basés sur le fleurissement. Ils font appel à une palette végétale riche et participent à l'image de la commune.

Le jardin structuré est fréquemment fleuri et composé d'espaces pouvant offrir des scènes variées.

Il est fréquemment rattaché à un bâtiment ou à un espace public remarquable en centre-bourg et trouve toute sa place dans le cimetière paysager.

La palette végétale horticole est largement représentée mais les annuelles et bisannuelles sont utilisées, pour le fleurissement, avec parcimonie.

Les contours des massifs sont toujours très clairs permettant ainsi de renforcer la sensation de pénétrer dans un jardin.

Les gazons sont tondus une fois par semaine (déclenchement 10 cm), la hauteur après la coupe devant être de 7 à 8 cm.

Les arbustes bénéficient d'une taille architecturée (1 à 2 fois/an) ou paysagère (2 à 3 fois/an).

Les massifs sont paillés afin de limiter l'arrosage et le développement des adventices.

Les aires et allées sablées sont désherbées en curatif (désherbage manuel ou mécanique).

